



GUIDE DES CoSan FOKONTANY Comité de Santé (CoSan)

Table des matières

1. Introduction	3
2. Définition du CoSan Fokontany	3
3. Mise en place du CoSan Fokontany	4
4. Composition du CoSan Fokontany	4
5. Attributions du CoSan Fokontany	5
6. Les entités de tutelle du CoSan Fokontany	6
6.1. Responsabilités du Chef CSB:	6
6.2. Responsabilités du chef Fokontany et de la Commune	7
6.3. Responsabilités du maire	8
7. Fonctionnement du CoSan Fokontany	8
7.1. Zones d'intervention	8
7.2. Ressources	8
7.3. Coordination au niveau du CoSan Fokontany	8
7.4. Outils de travail	9
7.5. Gestion des informations et des données	10

1. Introduction

Caractérisé par sa vaste étendue avec un accroissement annuel moyen démographique de 3,0% ces deux dernières décennies (RGPH3, 2021), Madagascar se heurte à une difficulté d'assurer une couverture sanitaire aussi bien en structure qu'en ressources humaines pour la population. Une grande partie de la population notamment en milieu rural habite à plus de 5 kilomètres d'une formation sanitaire et ne dispose pas en cas de problème d'autre alternative que recourir à l'automédication ou fréquenter des guérisseurs traditionnels et/ou des matrones.

Le Ministère de la Santé Publique, face à cette imperfection, a élaboré la Politique Nationale de Santé Publique (PNSC) en 2009, laquelle a été révisée en 2017. Cette politique stipule la nécessité de prolonger le système sanitaire jusqu'au niveau communautaire par le biais de la mise en place de structures de santé communautaire tel le Comité de santé ou CoSan. L'objectif est de pouvoir améliorer l'accès aux soins des populations dans les zones éloignées. La condition requise pour l'atteinte de cet objectif est que la communauté assume pleinement son rôle de bénéficiaire et d'acteur dans la mise en œuvre des activités de promotion, de prévention, de surveillance, d'urgence, de réadaptation et de soins pour une meilleure santé.

Le présent guide a été élaboré à partir du document « Mise En Oeuvre harmonisée du programme de Santé Communautaire » (*juillet 2022*) pour harmoniser la mise en œuvre du projet CMC-Health en appliquant l'approche communautaire conformément à la vision de la PNSC et aux orientations des textes et instructions d'application.

2. Définition du CoSan Fokontany

Le CoSan Fokontany est composé de leaders communautaires et des AC élus au niveau des villages du Fokontany. Chaque village ou structure assimilée constitue le niveau de base pour le vote et organise l'élection d'un AC pour être membre du CoSan Fokontany. Par conséquent, le nombre de membres doit être au moins égal au nombre de villages composant le Fokontany. Cette élection doit cependant, si possible, favoriser la candidature des personnes autres que les membres du Comité du Fokontany (Komitim-pokontany).

3. Mise en place du CoSan Fokontany

L'arrêté interministériel n°8014/2009 du 02 septembre 2009, adopté par les quatre Ministères chargés de la Santé, de la Décentralisation, de l'Intérieur et des Finances et Budget, constitue le texte de référence pour la création, l'organisation, le fonctionnement et les attributions du « **CoSan** » au niveau des Fokontany et des Communes.

La mise en place d'un CoSan consiste à l'assemblée générale du village pour élire les AC qui seront membres du CoSan du village. On veillera à garantir une représentativité maximale de toute la communauté en incluant des hommes et femmes, différents groupes ethniques au sein du CoSan. Il est important que les différentes associations et comités qui existent dans la communauté (des leaders communautaires, des chefs traditionnels, des associations des femmes, des représentants des groupes spécifiques et des sociétés civiles) soient également représentés dans le CoSan.

Le Chef Fokontany transmet la liste à la Commune pour l'officialiser par voie de décision du Maire.

NB : la représentation féminine et le respect du genre dans toutes les commissions sont importantes dans la mise en place du CoSan.

Un engagement communautaire fort aide à assurer des services de santé communautaires plus efficaces et peut atténuer les défis rencontrés grâce à leur contribution et participation.

4. Composition du CoSan Fokontany

Le CoSan Fokontany est composé de : Chef CoSan, Trésorier, Secrétaire, Elus locaux (chefs de villages, leaders communautaires...) et les AC membres élus au niveau des villages du Fokontany.

Chaque village constitue le niveau de base pour le vote et organise l'élection d'un AC pour être membre du CoSan Fokontany.

Par conséquent, le nombre de membres doit être au moins égal au nombre de villages. Cette élection doit cependant, favoriser la candidature des personnes autres que les membres du Comité du Fokontany (Komitim-pokontany).

5. Attributions du CoSan Fokontany

Attributions communes du CoSan Fokontany et du CCDS (Comité Communal de Développement de Santé), qui est une structure mise en place au niveau communale, pour assurer la coordination des activités de développement de la santé.

- Assurer la communication entre la communauté et la Formation Sanitaire;
- Identifier les problèmes et les besoins sanitaires de la communauté et rechercher des solutions aux problèmes locaux en collaboration avec les responsables techniques et administratifs de la localité;
- Fixer les objectifs à atteindre à partir des problèmes identifiés,
- Elaborer et valider leur règlement intérieur.

Attributions spécifiques du CoSan Fokontany

- Apprécier la situation socio-sanitaire de la communauté villageoise;
- Initier et soutenir les activités communautaires visant à améliorer les situations socio sanitaires et environnementales dans le cadre du bien-être de la population,
- Assurer la mise en œuvre du programme de Santé Communautaire arrêté par le Fokontany, le CoSan Fokontany et le Chef de la Formation Sanitaire Publique,
- Organiser et réaliser le programme d'activités sanitaires du Fokontany en s'aidant de tout outil technique disponible, avec l'appui technique du Chef CSB;
- Mener l'éducation et la mobilisation communautaire,
- Renforcer la prise de conscience de la communauté, sa capacité à s'organiser et à se prendre en main en cas de situation précaire ou morbide,
- Assurer l'offre de services de santé de promotion, de prévention, de prise en charge, de référence et de surveillance au niveau communautaire,
- Identifier les démunis dans la communauté, éligibles pour le fonds d'équité et transmettre la liste au Chef Fokontany pour validation,
- Effectuer un rapportage mensuel de l'avancement des activités au Chef CSB et au Chef Fokontany,

- Rendre compte de toute situation anormale au Chef de la Formation Sanitaire Publique et au Chef Fokontany, conditions sanitaires du Fokontany et assurer le fonctionnement du CoSan Fokontany,
- Contribuer à la déclaration des naissances et des décès au niveau du Fokontany.

Attributions particulières du Chef CoSan Fokontany

- Assurer les activités relatives à la fonction de présidence
- Convenir avec tous les agents du CoSan de son Fokontany de la méthodologie d'exécution de leurs activités
- Représenter tous les membres du CoSan Fokontany aussi bien dans le domaine administratif que technique
- Rapporter et transmettre les résolutions des réunions avec les acteurs communaux,
- Transmettre les rapports mensuels d'activités des AC au CSB.

Attributions particulières du Secrétaire

- Assister le Chef CoSan Fokontany dans ses attributions,
- Assurer l'archivage des documents et des inventaires des matériels du CoSan Fokontany.

6. Les entités de tutelle du CoSan Fokontany

Le CoSan Fokontany est sous la tutelle :

- **technique de la formation sanitaire publique de son niveau.**
 - Toute activité technique du CoSan est approuvée et rapportée au niveau du CSB;
- **administrative du Fokontany et de la Commune de rattachement.**
 - Le Chef Fokontany et le Maire doivent approuver et être tenus au courant des actions du CoSan de leur juridiction respective.

6.1. Responsabilités du Chef CSB:

En vue d'améliorer la situation sanitaire de son secteur, le Chef CSB, en tant que représentant local du département chargé de la santé au niveau de la Commune et des Fokontany, assure la tutelle technique du CoSan.

Dans le cadre de la santé publique et du développement de la Santé Communautaire, **le Chef CSB** doit :

- s'informer sur les activités communautaires dans son secteur,
- collaborer avec le CoSan à:
 - Analyser la situation et les problèmes sanitaires locaux,
 - Planifier et programmer des actions faisables au niveau communautaire,
 - Coordonner la mise en œuvre des actions en utilisant les outils de travail,
 - Gérer les ressources et les intrants mis à leur disposition,
 - Effectuer le rapportage et comprendre sa signification,
 - Donner des retro informations sur les réalisations et les données sanitaires du secteur au niveau du CoSan et des partenaires.

L'évolution des tendances des indicateurs de résultats de santé locaux oriente le CSB sur les types d'appui technique à attribuer au CoSan.

6.2. Responsabilités du chef Fokontany et de la Commune

Le CoSan est sous la tutelle administrative du Fokontany et de la Commune de rattachement. Le Chef Fokontany et le Maire doivent approuver et être tenus au courant des actions du CoSan de leur juridiction respective.

Responsabilités du Chef Fokontany

Le Chef Fokontany assure la tutelle administrative du CoSan. Il a le devoir de :

- aider et superviser le CoSan dans toute démarche administrative et dans la gestion des moyens nécessaires à son fonctionnement,
- faciliter le contact du CoSan avec la population du Fokontany,
- initier et soutenir toute initiative de mobilisation de ressources pour appuyer le CoSan.

Le Chef Fokontany a un rôle déterminant dans les procédures d'élection du CoSan. Il est chargé de :

- convoquer l'assemblée générale du village pour élire les AC qui seront membres du CoSan du village,
- Établir et signer le procès-verbal d'élection pour chaque village,

- convoquer tous les membres élus pour l'élection du Chef CoSan Fokontany, du Secrétaire, et du trésorier et rassembler dans une seule liste le nom des personnes élues par village dans son Fokontany.
- (La liste comporte également le nom des personnes élues pour être Chef CoSan Fokontany et Secrétaire),
- Transmettre cette liste à la Commune pour l'officialiser par voie de décision,
- Suivre le déroulement des activités au niveau du Fokontany.

6.3. Responsabilités du maire

L'existence du CoSan dans la Commune contribue de façon effective à son développement. Aussi, la Commune a-t-elle un rôle d'appui pour mettre en valeur l'importance des actions du CoSan aux yeux de la communauté.

L'appui porte, entre autres, sur l'initiation d'actions de mobilisation de ressources pour permettre au CoSan de fonctionner correctement et d'exécuter sans difficultés ses activités, ainsi que sur la prise de mesures pour l'encourager et le motiver.

7. Fonctionnement du CoSan Fokontany

7.1. Zones d'intervention

Chaque AC du CoSan Fokontany met en œuvre son PAC (Paquets d'Activités Communautaires) en priorité dans son village ou secteur d'élection, sauf en cas de nécessité ou d'urgence définie conjointement par le Chef CSB, le Chef CoSan Fokontany et le Chef Fokontany. L'AC exerce ses activités suivant les directives du Chef CoSan Fokontany, les recommandations techniques du Chef CSB ainsi que les résolutions émises au cours des réunions périodiques des CoSan Fokontany.

7.2. Ressources

Le CoSan Fokontany est habilité à rechercher et à mobiliser des ressources financières ou matérielles pour exécuter ses activités.

7.3. Coordination au niveau du CoSan Fokontany

En général, la coordination des actions sanitaires du CoSan Fokontany s'effectue à travers des réunions. En effet, les membres du CoSan

Fokontany se réunissent de manière périodique ou en session extraordinaire.

- **Réunion ordinaire**

- **Périodicité :**

Le CoSan Fokontany se réunit périodiquement tous les 3 mois suivant un rythme adopté par l'Assemblée générale du CoSan Fokontany, le Chef Fokontany participe et préside la réunion.

- **Ordre du jour :**

Bilan des activités du CoSan (déroulement, résultats, mesures prises, perspectives d'actions futures...),

Bilan financier : répartition éventuelle des motivations suivant le règlement intérieur ou les directives des donateurs,

- **Réunion extraordinaire**

Le CoSan Fokontany se réunit en session extraordinaire sur convocation du chef Fokontany et du chef CoSan Fokontany.

En cas de nécessité ou d'urgence en matière de santé, le chef Fokontany et le chef CoSan Fokontany convoquent les membres en réunion extraordinaire sur instruction du Maire et du chef CSB.

Tout type de réunion doit impérativement faire l'objet d'un procès-verbal signé par celui qui la préside, en l'occurrence soit le chef CoSan Fokontany, soit le Chef Fokontany, selon le cas.

7.4. Outils de travail

Le guide de Paquet d'Activités Communautaires ou Guide PAC, dénommé en malagasy « *Torolalana ho an 'ny Komitin'ny Fahasalamana* », est le manuel élaboré et validé par tous les Programmes, décrivant les activités minimums que tout agent du CoSan est tenu d'effectuer pour chaque Programme.

A ce guide s'ajoutent les outils spécifiques pour la mise en œuvre des activités du CoSan. (Fiche de présence, PV de réunion, Modèle RI, Cahier de Gestion de plaintes)

7.5. Gestion des informations et des données

L'harmonisation des outils de gestion relatifs aux activités et aux différentes ressources (intrants de santé, matérielles, financières,...) utilisées par les AC est impérative pour mieux gérer les informations. Chaque AC a l'obligation de remplir un Rapport Mensuel d'Activités selon le format défini par le Ministère chargé de la Santé et de le transmettre au Chef CoSan Fokontany.

Ce dernier à son tour transmet les rapports de tous les AC du fokontany au CSB de rattachement sur une base mensuelle convenue avec le CSB. Ce sont en général les données de ces rapports d'activités des AC que le Chef CSB exploite pour le remplissage de son RMA com.

